

Christian SAUTTER et Catherine CADOU

## AU TRAVAIL, CITOYENS !

Tandis que nous roulions de Normandie vers le Bassin d'Arcachon, nous avons entendu parler des conclusions de la « Convention Citoyenne sur le Climat » dont le rapport avait été remis la veille à la ministre de l'Écologie et des Transports. La radio mettait évidemment l'accent sur ce qui pouvait créer une polémique : la limitation à 110 kilomètres/heure de la vitesse sur autoroute. Catherine et moi nous sommes demandés si nous allions appliquer cette recommandation entre Orléans et Bordeaux mais, pressés d'arriver et armés de la bonne conscience d'utilisateurs d'un véhicule hybride, nous en sommes restés aux 130km/h traditionnels. Petit exemple de la difficulté d'adopter spontanément des comportements plus sages ! Je suis donc allé sur le site très bien fait de la Convention pour en savoir davantage.

Au commencement était le verbe du Président de la République à l'été 2019, bien avant la crise du coronavirus : une convention de 150 citoyens tirés au sort devait dire comment « atteindre une baisse d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 (par rapport à 1990) dans un esprit de justice sociale ». Un « monde d'après » écologique et solidaire ?

Tirer 150 citoyens au sort n'est pas si évident. Un institut a tiré au hasard 300000 numéros de téléphone puis interrogé les appelés pour savoir s'ils accepteraient de faire partie de cette Convention qui les réunirait sept week-ends complets (ils seraient remboursés de leurs frais de transport, hébergement et repas, et même de garde d'enfants pour ne pas écarter les mamans-solos, et toucheraient 86 euros par jour comme des jurés d'assises, plus 10 euros par heure de travail perdue). Ont répondu « oui » ceux qui étaient intéressés par le sujet ou qui étaient des citoyens motivés. Dire « oui » était nécessaire mais pas suffisant : il fallait aussi que les 150 volontaires reflètent fidèlement la population française selon cinq critères. 52% de femmes et 48% d'hommes. 31% de 50-64 ans, 22% de 35-49 ans, 18% de 65 ans et plus, 14% de 25-34 ans, 9% de 18-24 ans et 5% de 16 à 17 ans. L'analyse par catégorie socioprofessionnelle est intéressante : 26% de retraités, 16% d'inactifs, 15% d'employés, 14% de cadres supérieurs et professions libérales, 14% de professions intermédiaires, 10% d'ouvriers, 4% d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises, et seulement 1% d'agriculteurs. Je vous épargne la répartition géographique (23% en Île-de-France, 1% en Corse), et le critère urbain, pour terminer par le niveau de diplôme : 26% sans diplôme ou CEP ou BEPC, 26% supérieur au bac, 18% CAP ou BEP, 18% bac, 12% étudiants.

La Convention s'est donc réunie sept fois pour faire le tour du problème (début et fin octobre et novembre 2019), pour débattre de solutions (janvier, février, mars) et pour voter une par une les propositions (19-21 juin). Sous la

houlette de Thierry PECH (Terra Nova) et de Laurence TUBIANA (Fondation européenne sur le climat), avec Julien BLANCHET (vice président du Conseil Economique, Social et Environnemental, CESE) comme rapporteur général, les débats ont été féconds sans que les experts et les beaux parleurs n'égarer trop l'assemblée ; des garants y veillaient, dont Cyril DION, premier directeur de Colibri et co-réalisateur du film « Demain ». Le résultat est un rapport de 600 pages et 149 propositions, auquel s'ajoutent des heures de vidéos sur chacune des sept sessions. Tout ceci reflète une organisation subtile et efficace de débats toniques auxquels ont participé des citoyens de bonne volonté mais souvent fort ignorants au départ de la complexité des sujets abordés.

Pour leur faciliter la tâche, les deux co-présidents leur ont proposé de partir de leur vie quotidienne plutôt que d'études planétaires sur le réchauffement climatique : se loger, se nourrir, consommer, se déplacer, produire et travailler. Les participants n'ont pas ajouté de thèmes à ces cinq domaines.

Les deux sujets les plus féconds ont été l'alimentation et la mobilité. Sur l'alimentation, les propositions donnent priorité au bio et aux circuits courts : verser 10 centimes par repas bio dans les petites cantines locales ; donner un chèque alimentaire aux plus démunis pour qu'ils puissent acheter du bio et accéder aux AMAP ; parvenir à 50% d'agro-écologie en 2040 ; taxer les engrais azotés ; diminuer les pesticides d'ici 2025 et supprimer les plus nocifs d'ici 2035 ; taxer les produits hyper-transformés ; renégocier les traités de libre-échange qui font la part trop belle à l'agrobusiness (CETA).

Sur la mobilité sobre en carbone, on trouve la fameuse diminution de 130 à 110 km/h de la vitesse maximale sur autoroute et la réduction du trafic routier de marchandises, mais aussi une priorité au train (avec un effort d'investissement) et aux transports doux. Les véhicules propres mais lourds (ces SUV qui ont souvent remplacé des petites voitures polluantes) sont privés de publicité et frappés de malus. Le transport aérien est gâté : une éco-contribution kilométrique, si possible européenne ; la fin des vols intérieurs d'ici 2025 s'il y a une alternative bas carbone et commode ; l'arrêt des créations ou extensions d'aéroports.

Le chapitre logement est pour l'essentiel consacré à l'isolation thermique et à la limitation de l'empiètement des villes sur les terres agricoles avoisinantes. Notons que, dans un esprit de justice sociale, les plus démunis seraient financièrement aidés pour faire les travaux devenus obligatoires en 2040. Remarquons aussi une allusion à la réquisition des logements vacants.

Le volet consommation est assez modeste, qui demande des informations claires sur la composition et l'impact carbone des produits vendus, pousse la vente en vrac et la consigne des plastiques recyclables (les autres, à usage unique, seront interdits).

Le chapitre « Produire et travailler » est carrément faible et reflète le fait que la Convention comprenait 42% de retraités et d'inactifs. Il faut « transformer l'outil de production », soit ; et « transformer l'emploi », soit. On retrouve les plastiques et on découvre une taxe bien timide de 4% sur les dividendes versés par les grandes

entreprises (celles qui versent plus de 10 millions d'euros de dividendes), ceci pour financer la transition écologique. Sur l'emploi, le texte est cursif : il faudrait accompagner les salariés ; instituer une nouvelle gouvernance nationale et régionale des transformations d'emplois. C'est dans ce chapitre maigrichon que s'est glissée un temps la proposition de réduire la durée hebdomadaire du travail de 35 à 28 heures sans perte de salaire. Elle est la seule à avoir été rejetée par la Convention.

Que va-t-il se passer maintenant ? En lançant « cette expérience démocratique inédite en France », le Président de la République a promis que les propositions législatives ou réglementaires seront soumises « sans filtre » soit à referendum, soit au vote du parlement, soit à application réglementaire directe.

Côté referendum, la Convention n'est pas gourmande puisqu'elle veut inscrire dans la Constitution en son article 1, « la préservation de l'environnement, patrimoine commun de l'humanité ». Un débat peu clair (pour les non-initiés) a eu lieu pour y ajouter le crime « d'écocide » que, avant sa dernière séance, la Convention avait mis dans les propositions de loi.

Pour les lois et décrets, la procédure parlementaire ou administrative est claire et à la main du gouvernement. Les citoyens proposent, l'exécutif et le législatif disposent, sous la surveillance du Conseil constitutionnel. Pas de quoi échauffer une querelle de juristes !

La vraie difficulté est ailleurs : de même que l'on ne peut faire du bon café « sans filtre », comment peut-on prendre d'un coup 149 décisions reflétant une certaine cohérence, mais dont l'impact et le coût n'ont pas été chiffrés ? A fortiori quand l'économie et la société du pays entrent dans une crise grave dont les conséquences vont s'étaler sur plusieurs années ? La tentation de l'exécutif sera forte de sélectionner quelques mesures dans l'ensemble et de remettre à plus tard (après les élections présidentielles de 2022) les décisions qui vont fâcher les lobbies agricoles et multinationaux.

C'est pourquoi, il est essentiel que les 150 membres de la « Convention citoyenne pour le climat » constituent eux-mêmes un groupe de pression pour mobiliser les autres citoyens autour de cette écologie positive et solidaire, face aux médias conservateurs qui emploieront le terme maudit d'écologie punitive. Que leur rapport de 600 pages se transforme en messages numériques mobilisant la jeunesse (seuls 14 % des participants à la Convention ont moins de 24 ans). Et que l'éducation et la formation y trouvent les places éminentes qui leur ont été refusées jusqu'à présent !

Au travail, citoyens !

27 juin 2020